

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2461**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Autorisation donnée à la société Capitol de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 555, chemin du Bois et cadastré sous le numéro 598 de la section AC

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2461**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Autorisation donnée à la société Capitol de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 555, chemin du Bois et cadastré sous le numéro 598 de la section AC**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 11 avril 1975, d'un tènement d'environ 2 370 mètres carrés situé 555, chemin du Bois et cadastré sous le numéro 598 de la section AC.

Cette parcelle est en cours de cession aux sociétés Capitol et RSH pour y réaliser une opération d'habitat comprenant des logements en accession libre et en accession sociale.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Capitol ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Capitol ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 555, chemin du Bois à Rillieux la Pape, dans le cadre de la réalisation d'une opération d'habitat.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.